

Les vallées et buttes boisées de Bonnétable (13)



UP13-00 Un paysage d'alternance entre grandes cultures, bocage et buttes boisées (Courceboeufs)

Seule unité paysagère de la famille des paysages de plateaux bocagers mixtes sur un plateau calcaire, le paysage des vallées et buttes boisées de Bonnétable est intimement lié au travail du réseau hydrographique qui a modelé le plateau en deux ensembles distincts : un plateau abaissé à l'ouest ceinturé de buttes boisées et à l'est un plateau entaillé de vallées dessinant un ensemble de buttes elles-aussi boisées.

Le caractère végétal s'exprime très fortement entre couvert forestier et boisé d'une part, et réseau bocager dessinant une maille plus ou moins serrée en fonction des potentialités agricoles du sol, d'autre part. Si l'unité est dominée par une agriculture de polyculture-élevage, elle accueille une grande diversité d'exploitations (arboriculture fruitière, pépinière, maraîchage, aviculture) qui accompagne le bâti rural traditionnel préservé. L'unité est par ailleurs soumise sur son flanc sud-ouest à la pression mancelle et développe sur sa frange est, des activités touristiques autour du patrimoine bâti, de la forêt, des paysages des vallons.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles des paysages de Pays profond (paysages ruraux) [lien vers article représentations culturelles régionales](#)

La famille de paysage : [Paysages de plateaux bocagers mixtes](#)



1 Silhouette de Bonnetable entre vallée et masses boisées



2 Eglise de Saint-Georges-du-Rosay



3 Force des buttes boisées qui limitent le paysage agricole ouvert (Tuffé)

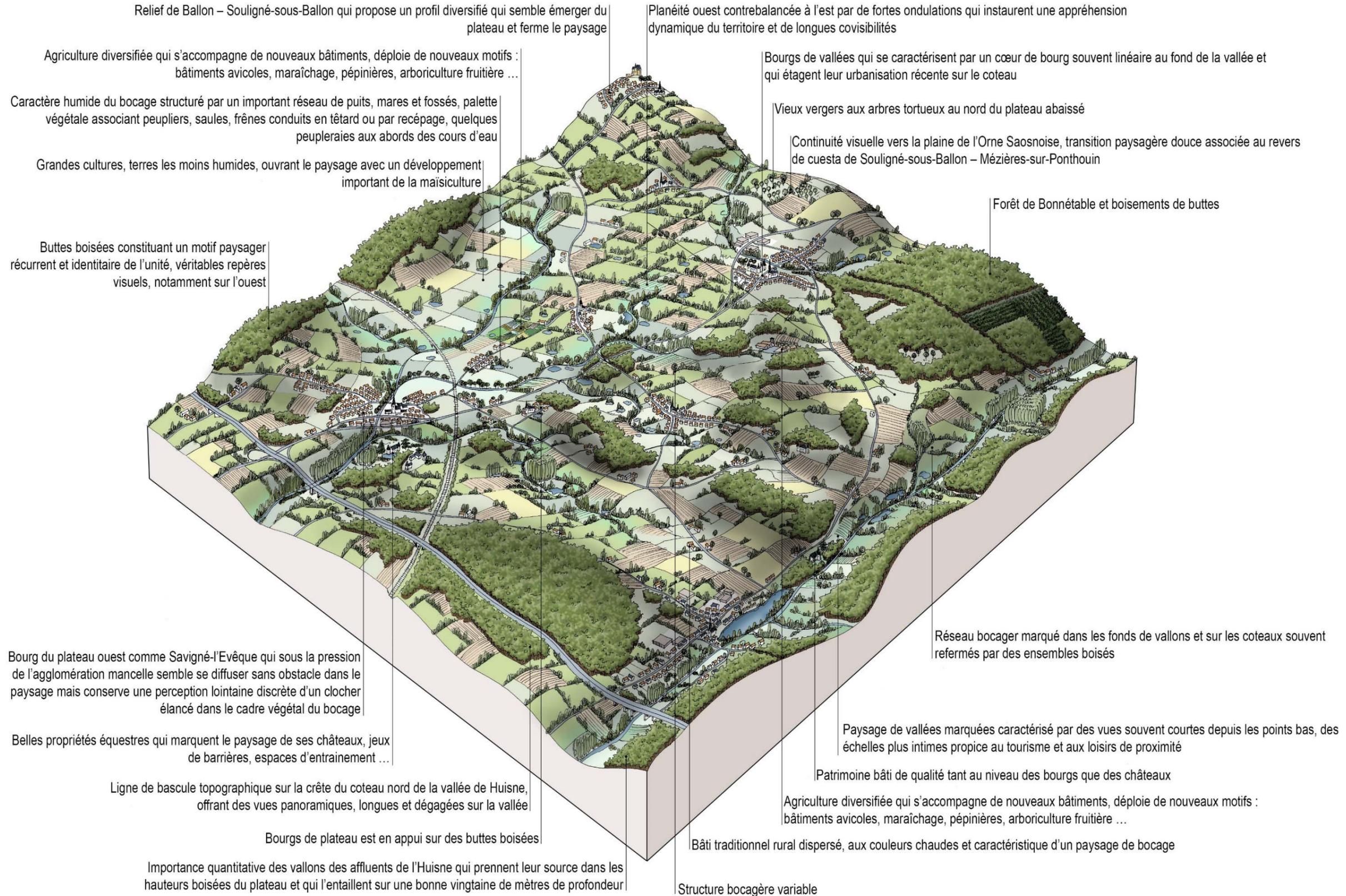


4 Grande diversité des activités agricoles qui multiplie les ambiances paysagères - ici verger et aviculture (Sillé-le-Philippe)

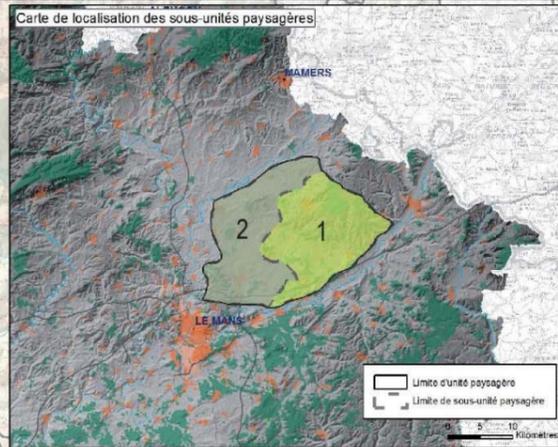


5 Importance du couvert végétal (bocage et bois) dans les jeux de reliefs et profondeurs visuels, définissant un paysage d'alternance et de contraste (La Chapelle-Saint-Rémy)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des vallées et buttes boisées de Bonnétable (13)



Carte de l'unité paysagère des vallées et buttes boisées de Bonnétable (13)



Les vallées et buttes boisées de Bonnétable

Seule unité paysagère de la famille des paysages de plateaux bocagers mixtes sur un plateau calcaire, le paysage des vallées et buttes boisées de Bonnétable est intimement lié au travail du réseau hydrographique qui a modelé le plateau en deux ensembles distincts : un plateau abaissé à l'ouest ceinturé de buttes boisées et à l'est un plateau entaillé de vallées dessinant un ensemble de buttes elles-aussi boisées.

Le caractère végétal s'exprime très fortement entre couvert forestier et boisé d'une part, et réseau bocager dessinant une maille plus ou moins serrée en fonction des potentialités agricoles du sol, d'autre part. Si l'unité est dominée par une agriculture de polyculture-élevage, elle accueille une grande diversité d'exploitations (arboriculture fruitière, pépinière, maraîchage, aviculture) qui accompagne le bâti rural traditionnel préservé. L'unité est par ailleurs soumise sur son flanc sud-ouest à la pression mancelle et développe sur sa frange est, des activités touristiques autour du patrimoine bâti, de la forêt, des paysages des vallons.

2 Le bocage entre Huisne et Orne Saosnoise

- Paysage au relief faiblement ondulé et bordé à l'est comme à l'ouest de collines boisées.
- Caractère humide du bocage qui se structure sur un important réseau de puits, mares et fossés, une palette végétale associant saules, frênes, peupliers conduits en têtard ou par recépage.
- Peupleraies aux abords des cours d'eau.
- Grandes cultures sur les terres les moins humides, ouvrant le paysage avec un développement important de la maïsiculture.
- Habitat diffus qui, dans ces paysages ouverts, a cherché à se protéger des vents dominants en s'abritant derrière un rideau de conifères.
- Au sud, grandes propriétés équestres qui marquent le paysage de ses châteaux, jeux de barrières, espaces d'entraînement.
- Au nord, vieux vergers aux arbres torturés.

1 Les buttes boisées de Bonnétable

- Paysage de vallées marquées donnant une impression de collines boisées, vues souvent courtes depuis les points bas (horizons proches entre haies bocagères, boisements de vallons et buttes boisées)
- Réseau bocager marqué dans les fonds de vallons et sur les coteaux souvent refermés par des ensembles boisés.
- Ambiance paysagère spécifique des vallées : échelle plus intime, cadre souvent bucolique mettant en scène le patrimoine bâti et naturel, propice au tourisme et aux loisirs de proximité
- Patrimoine bâti de qualité tant au niveau des bourgs que des châteaux, associés ou non à des bourgs ou villages, qui s'ils sont discrets au cœur de leur écrin boisé, sont tout de même nombreux

Légende

--- Limite de sous-unité paysagère

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250, ©IGN BDTPOPO, ©IGN BDCARTO © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères

L'unité paysagère des vallées et buttes de Bonnétable s'inscrit au nord-est de l'agglomération mancelle, entre trois vallées structurantes : l'Orne Saosnoise au nord, la Sarthe à l'est et l'Huisne au sud. Les limites de l'unité se déclinent ainsi :

- Au nord, une continuité visuelle vers la plaine de l'Orne Saosnoise, transition paysagère douce associée au revers de cuesta de Souigné-sous-Ballon – Mézières-sur-Ponthouin. Depuis le cœur de l'unité des vallées et buttes de Bonnétable, la perception de la limite est difficile. Le regard est porté par les cultures, guidées par les lignes bocagères jusqu'à la forêt de Perseigne au nord. En revanche, une fois franchie, le paysage des plaines d'Alençon et du Saosnois s'ouvre et le revers de cuesta présente son relief facilement identifiable.



UP13-10-01 Transition paysagère de l'Orne Saosnoise au nord depuis la commune de Saint-Mars-Sous-Ballon



UP13-10-02 Visibilité du revers de cuesta de Mezières-sur-Ponthouin, depuis l'entrée nord de Ballon

- A l'ouest l'association des buttes boisées du relief de Ballon – Souigné-sous-Ballon propose un profil diversifié qui semble émerger du plateau et ferme le paysage. De nouveau il faut franchir cette limite pour la percevoir pour que le paysage s'ouvre sur les larges panoramas de l'unité des balcons de la Sarthe. Cette limite s'appuie au nord sur l'éperon bâti de Ballon dominé par le donjon et au sud sur les ondulations boisées et bocagères de Souigné-sous-Ballon, véritable transition paysagère vers les paysages de Savigné-l'Évêque.

Cette transition joue sur l'alternance des boisements feuillus et de conifères, sur un relief d'ondulations boisées aux lignes harmonieuses, mettant en scène le paysage au travers de fenêtres végétales et offrant des échappées visuelles sur les deux sous-unités limitrophes (Les balcons de la Sarthe à l'ouest et les vallées et buttes de Bonnetable à l'est).



UP13-10-03 Belvédère de Ballon offrant une vue d'ensemble sur l'unité paysagère des balcons de la Sarthe



UP13-10-04 Transition paysagère de buttes boisées (La Trugalle)

- Au sud, la limite s'appuie sur l'autoroute qui marque une véritable rupture sur un secteur de transition paysagère sous influence mancelle (diffusion de pression urbaine), relayée vers l'est par la ligne de bascule topographique sur la crête du coteau nord de la vallée de Huisne, offrant des vues panoramiques, longues et dégagées sur la vallée.



UP13-10-05 Rupture physique et visuelle de l'A11 (Sargé-lès-le-Mans)



UP13-10-06 Percée visuelle dans la traversée des bois qui animent le rebord du plateau nord de l'Huisne sur la vallée, ligne de bascule topographique marquant la limite (La Chapelle-Saint-Rémy)

- A l'est, transition paysagère entre les vallées et buttes boisées et le plateau cultivé, marquée par une alternance entre bois et clairières habitées, en appui sur les coteaux de deux vallons orientés nord-sud : Le Rosay au sud baignant Saint-Aubin-des-Coudrais, affluent de l'Huisne et, le ruisseau du Courtéan, au nord, affluent de l'Orne Saosnoise

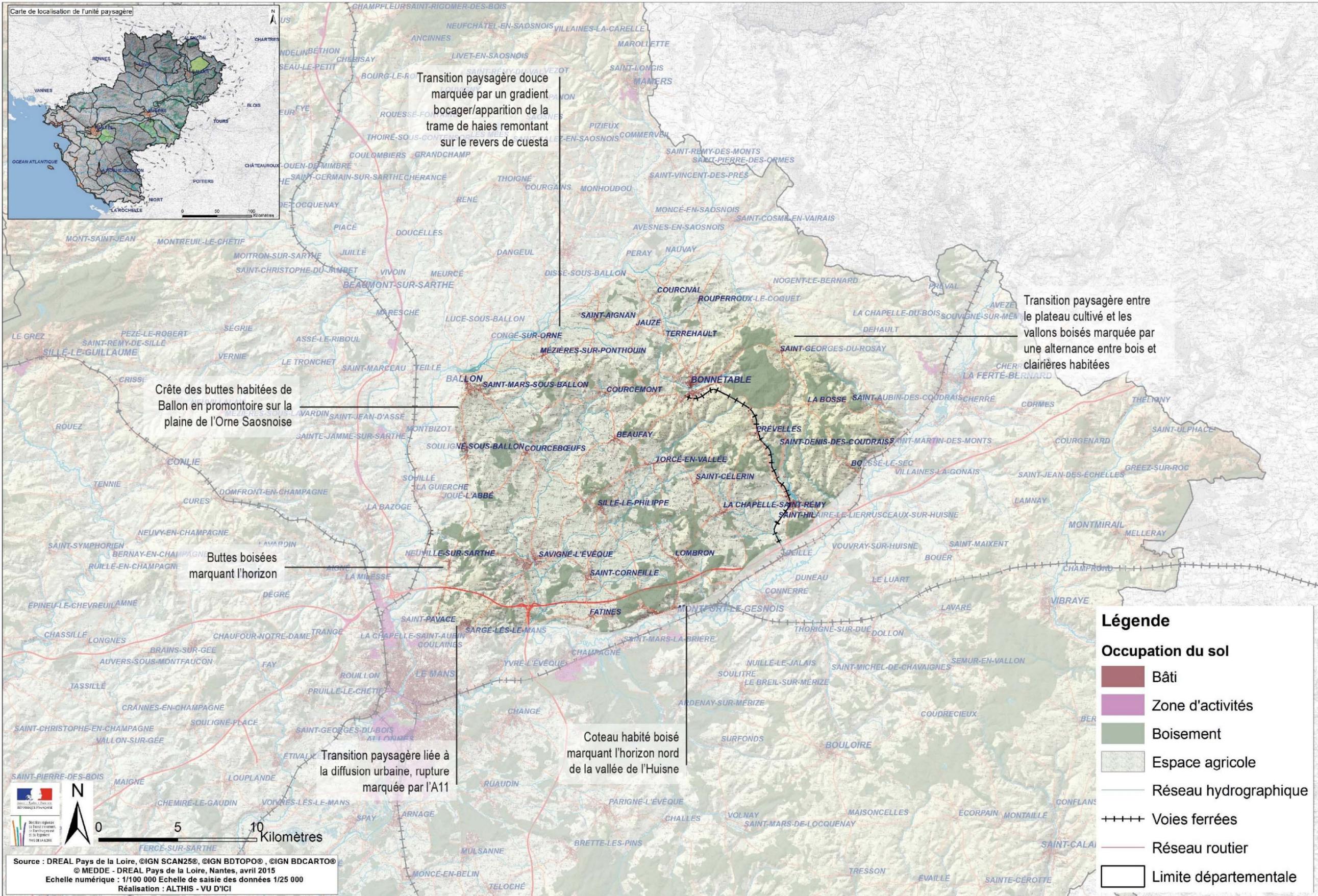
Correspondance avec les atlas de paysages précédents

Cette unité paysagère des « Vallées et Buttes de Bonnétable » ne trouve pas de correspondance avec les différentes unités paysagères de l'Atlas de paysages de la Sarthe de 2005. Elle s'identifie à l'articulation de 3 de ses unités (6 – sables et conifères / 8 – Perche Sarthois / 12 – vallée de la Sarthe de l'Atlas des paysages de la Sarthe de 2005) et se justifie d'une part, par la reconnaissance d'une histoire géologique et hydrologique qui a laissé une empreinte visuelle dans le paysage d'aujourd'hui et d'autre part par la force des ambiances végétales.

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

Lien PDF avec l'Atlas de paysages de la Sarthe de 2005

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des vallées et buttes boisées de Bonnétable (13)



Légende

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

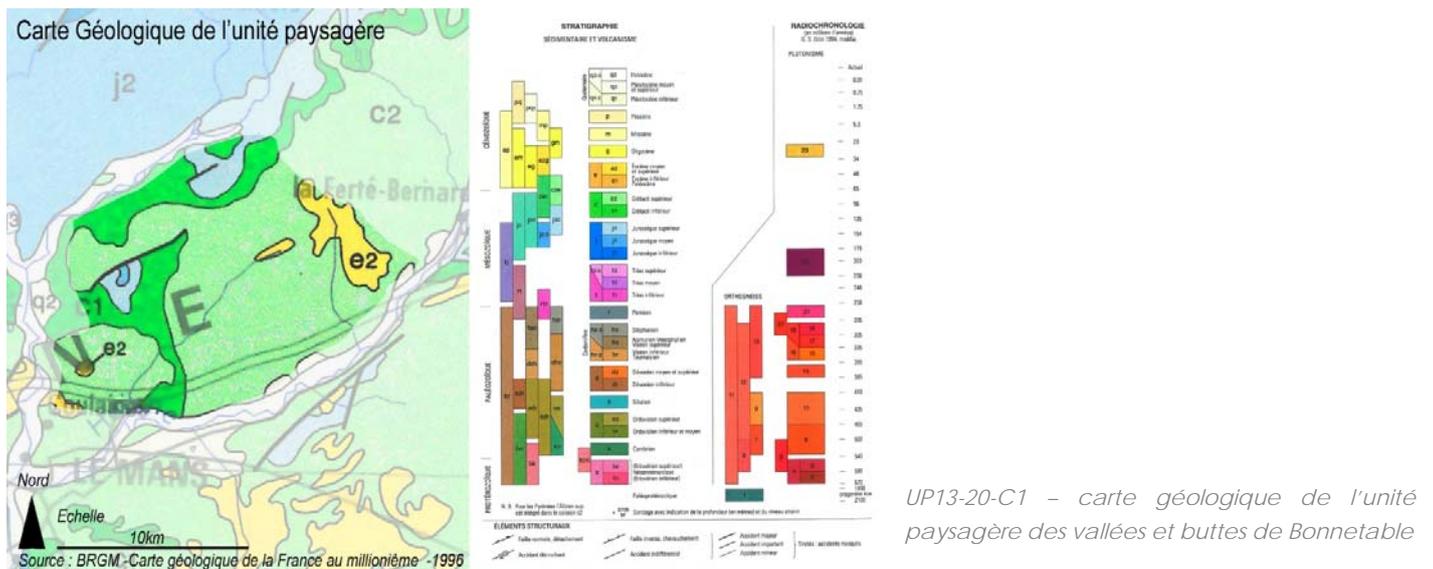
Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250, ©IGN BDTOP0, ©IGN BDCARTO, © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

2. Les caractères des vallées et buttes boisées de Bonnetable

Sources :

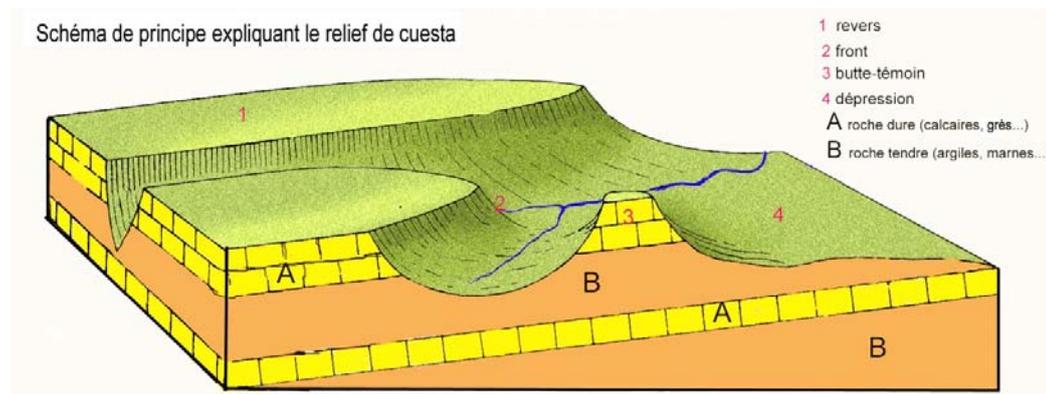
- Notice de la carte géologique N° 0322N – Beaumont sur Sarthe & N° 0323N – La Ferté Bernard – 1/50000^{ème}
- Architectures rurales en Sarthe – Vallée de la Sarthe – CAUE 72 (1991)

2.1 Une histoire d'eau qui a sculpté les plateaux calcaires



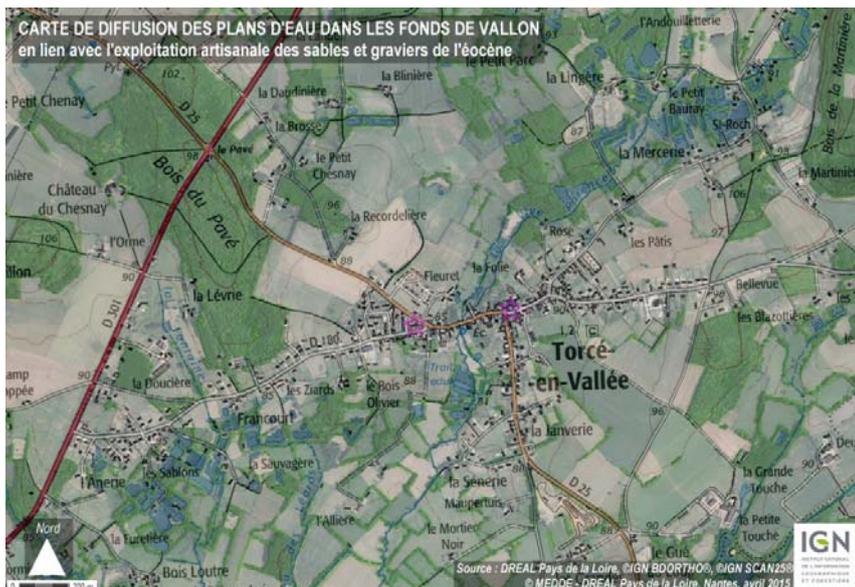
Une cuesta ouest – nord-ouest, définissant un plateau calcaire d'argiles à silex

La cuesta cénomanienne qui s'étend de Mézières-sur-Ponthouin à Souigné-sous-Ballon avec l'éperon avancé de Ballon (altitude + 106 m) dessine le plateau crétacé constituant le bassin versant de la Morte-Parente qui s'écoule vers le Sud-Est (cours cataclinal) à l'aval de Savigné-l'Évêque, en direction de l'Huisne. Ce plateau est constitué d'argiles à silex.



UP13-20-C1bis Schéma de principe expliquant le relief de cuesta

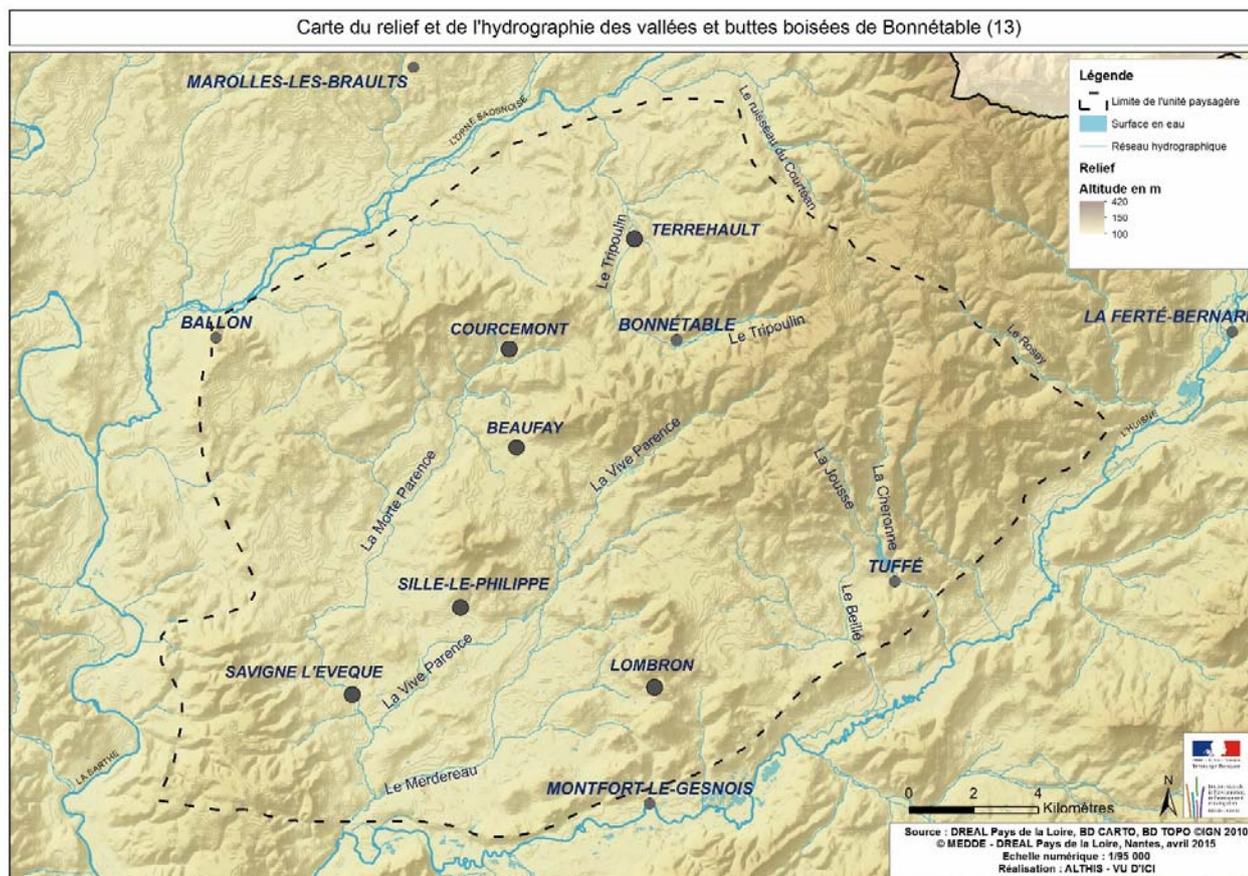
A noter : Les Sables et graviers de l'Éocène ont donné lieu à quelques extractions artisanales, notamment dans les fonds de vallons des principaux cours d'eau, développant aujourd'hui tout un réseau de petits plans d'eau.



UP13-20-01 Exemple de diffusion des plans d'eau dans les fonds de vallons en lien avec l'exploitation artisanale de sables et graviers éocène - vallée de la Vive Parente à Torcé-en-Vallée

L'influence de l'accident tectonique de l'Huisne

L'accident tectonique de l'Huisne a induit la capture des cours d'eau du plateau ouest en les détournant de la Sarthe où ils se jetaient auparavant. Il a aplani et abaissé le plateau rendant d'autant plus visible les lignes de buttes boisées qui dominent le paysage (du nord au sud) : Terrehault, Courcemont, Beaufay, Sillé-le-Philippe et Lombron. Elles font écho à celles de la cuesta. La carte du relief ci-dessous illustre parfaitement ce phénomène.



UP13-20-C2 – carte du relief et du réseau hydrographique de l'unité paysagère des vallées et buttes de Bonnetable



UP13-20-02 Jeux de buttes boisées à l'arrière-plan et vallon de Beillé – La Bouffetière (Tuffé)

Au sud-est, des vallons nord-ouest – sud-est entaillant le plateau

La carte du réseau hydrographique illustre par ailleurs l'importance quantitative des vallons des affluents de l'Huisne qui prennent leur source dans les hauteurs boisées du plateau et qui l'entaillent sur une bonne vingtaine de mètres de profondeur. Une direction dominante nord-ouest – sud-est est nettement perceptible, perturbée par leurs nombreux affluents qui s'ils sont moins larges et moins profonds, contribuent fortement aux moutonnements du plateau est qui ont dessinées de véritables buttes.

Contraste et alternance

La planéité ouest est ainsi contrebalancée à l'est par de fortes ondulations qui instaurent une appréhension dynamique du territoire et de longues covisibilités. Les buttes boisées constituent un motif paysager récurrent et identitaire de l'unité, véritables repères visuels sur l'ouest. Le paysage de l'unité joue ainsi simultanément d'effets de contrastes et d'alternance.

2.2 La force du couvert végétal

Forêt de Bonnétable et boisements de buttes

La forêt de Bonnétable est le principal massif de l'unité offrant 1200 ha d'un seul tenant, confortés par des forêts privées en périphérie. Elle est relayée sur l'unité par un ensemble de petits boisements coiffant les hauts de buttes. Le chêne, en futaie au cœur de la forêt de Bonnétable, domine, mais les essences résineuses sont très présentes sur la frange sud de l'unité, autour du Lombron et le long du coteau de l'Huisne notamment. Depuis l'extérieur, ces bois s'apparentent à des écrans visuels successifs donnant beaucoup de rythme et de profondeur au paysage. Ils instaurent une dynamique visuelle très forte. Plus que de simples relais visuels, ils donnent au paysage son échelle.



UP13-20- 03 Vue lointaine sur la forêt de Bonnétable (La Bosse)



UP13-20-04 Lisière de la forêt de Bonnétable, sur laquelle une ancienne ferme prend appui (le Petit Parc – Bonnétable)

La composition des massifs induit une diversité des ambiances au cœur de ces bois et forêts :

- des forêts de feuillus (chênes notamment) avec des troncs fins et élancés et un sous-bois généralement très entretenu, qui les valorise : tapis de feuilles, de graminées, de mousses, quelques fougères et arbrisseaux. Ces formations de futaie proposent une ambiance sombre et fraîche en été, lumineuse et graphique en hiver, une forte opacité de la lisière, mais une transparence à l'intérieur de la forêt. Le taillis est lui souvent présent aux franges et plus opaque.
- des forêts de résineux sur des tapis de fougères, de molinies ou encore sur un sous étage feuillus : rythme très graphique des troncs sur un tapis alternativement vert, roux ou doré selon les saisons. Ces formations induisent une lumière constante, transparence (lisière et intérieur) et sont dominées par l'importance du graphisme des troncs en toute saison

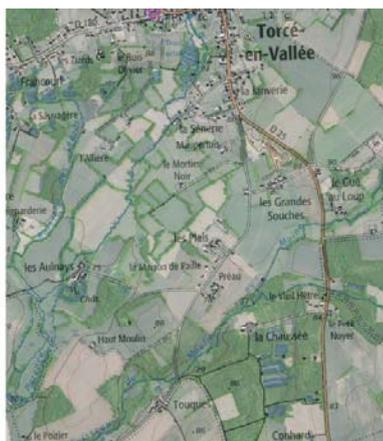
Les fonds de vallons accueillent aussi quelques boisements de taillis ou peupleraies qui accentuent la fermeture du paysage initiée par les jeux de reliefs et occultant les perméabilités visuelles de fond de vallons entre coteaux.



UP13-20-05 Quelques peupleraies confortant l'écran de la ripisylve du ruisseau de Beillé (Tuffé)

Trame bocagère

Entre les boisements, le bocage s'exprime de façon très lisible sur cette unité, déployant son réseau de haies selon un gradient de densité aléatoire, au gré de la qualité des sols. Parfois, le gradient est décroissant des fonds de vallons plus humides au revers de butte où la trame s'étire et les mailles s'ouvrent ou disparaissent laissant place à de grandes cultures. Mais à l'inverse, les boisements de buttes peuvent aussi se prolonger par la trame des haies qui s'ouvre dans des points bas plus propices aux grandes cultures ... Le bocage est une constante paysagère, les lignes végétales cloisonnant le paysage, structurant les pentes, accompagnant et mettant en scène le bâti.



EXTRAITS ILLUSTRANT LA DIVERSITE DES IMPLANTATIONS BOCAGERES DANS L'UNITE

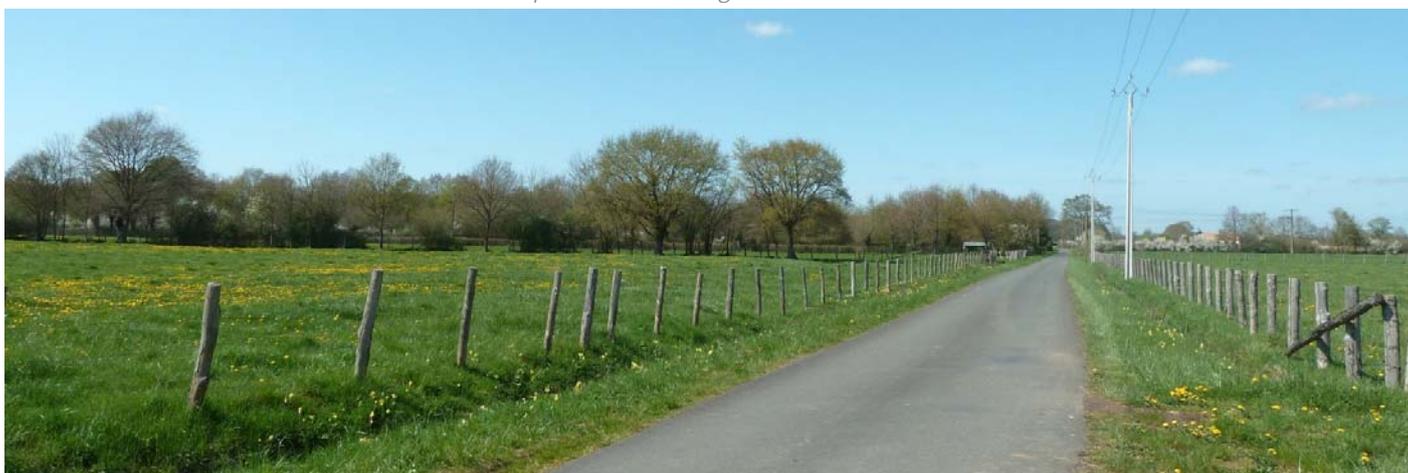
L'extrait sur la commune de Tuffé illustre une trame bocagère qui descend des boisements et disparaît au point bas, dédié à la grande culture

L'extrait sur la commune de Torcé-en-vallée illustre une trame bocagère qui remonte des vallons et disparaît au point haut, dédié à la grande culture

L'extrait sur la commune du Lombron illustre une trame bocagère très étroite au cœur d'une clairière de haut de butte dédiée à la grande culture

Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN BDORTHO®, ©IGN SCAN250
© MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015

UP13-20-06 Extraits IGN illustrant la diversité des implantations bocagères dans l'unité



UP13-20- 07 Structuration du paysage par les haies bocagères, jeux d'écrans successifs (Courceboeufs)

Alternance et dynamisme visuel

Associées aux jeux du relief, ces formations végétales renforcent les phénomènes de contrastes et d'alternance. Elles accentuent les jeux entre paysages aux vues bloquées par une lisière boisée, une haie, une butte et paysages mis en scène aux vues longues et dégagées, au travers de fenêtres ou cadres végétaux. Ces phénomènes d'alternance induisent un dynamisme visuel agréable et un changement d'échelle permanent qui contribuent à des ambiances paysagères riches et diversifiées.

2.3 Un habitat rural dispersé, en relation avec une agriculture diversifiée

Un bâti traditionnel cossu aux couleurs chaudes

Les sables jaune clair de la vallée de la Sarthe ont donné aux enduits certaines nuances caractéristiques. Ils contribuent aux couleurs chaudes qui animent les paysages de l'unité. « La ferme traditionnelle s'est bâtie dos aux intempéries, à proximité immédiate d'un point d'eau. Les développements des exploitations au fil des siècles ont donné au simple bordage, la forme traditionnelle en U ou en L, le puits prenant place au centre de la cour. Les ouvertures sont fréquemment encadrées de briques

jointoyées. La grange fait face au bâtiment d'habitation. Sa structure en bois, poteaux et traverses, repose sur un muret de pierre. La couverture est en tuile plate. » (Source : Architectures rurales en Sarthe - CAUE 72)



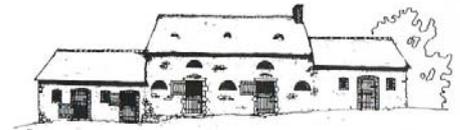
Habitat

Délimitation d'une cour.
Fenêtre et porte à encadrement.
Proportion importante des toitures.



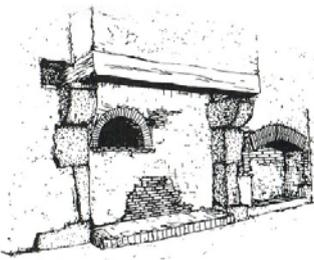
Détail de façade

Escalier d'accès extérieur.
Accès à la cave semi-enterrée.
Terminaison de poutre en façade.



Suite de bâtiments

Des volumes adaptés aux différentes fonctions.
Un mode de constructions s'adaptant au terrain.
Portes deux battants, aération par des ouvertures demi-circulaires.



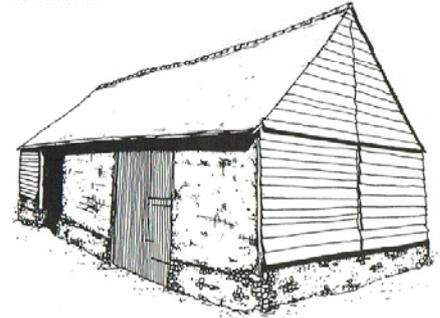
Cheminée

Cheminée à large foyer et à manteau élevé.
Petite ouverture d'accès au four.
Lambage en roussard, foyer en brique.



Porte

Four à pain en pignon avec ouverture donnant sur l'intérieur de l'habitat.
Toiture sur ossature bois.
Jouée de lucarne en planche.



Grange

Soubassement en maçonnerie.
Ossature bois remplissage en torchis.
Pignon en essentage.

UP13-20-08 Croquis illustrant les caractéristiques architecturales (volumes et détails de construction) du bâti rural (source CAUE 72)



UP13-20-09 Bâti rural traditionnel reconverti en logements ou abandonnés (Gauche et centre Savigné-l'Évêque et droit La Chapelle-Saint-Rémi)

Un bâti traditionnel rural dispersé, caractéristique d'un paysage de bocage

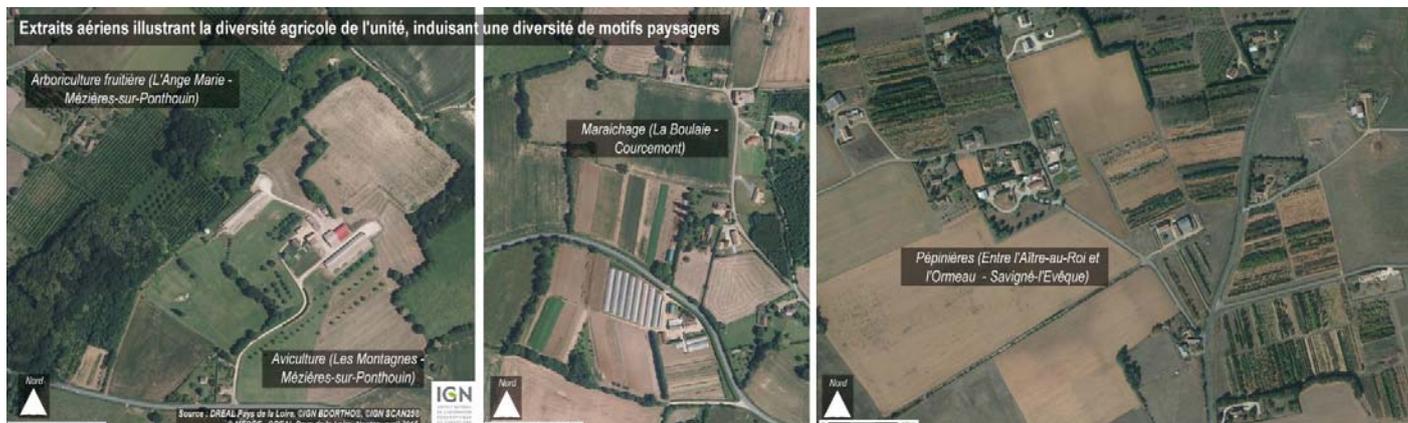
Au gré des fenêtres végétales, le bâti rural traditionnel se devine ou s'expose. La dispersion du bâti est très importante, cela révèle à la fois un territoire habité, vivant mais aussi une économie agricole morcelée. Certaines de ces fermes sont aujourd'hui restaurées et habitées (par des tiers non agriculteurs), permettant ainsi une préservation de ce patrimoine vernaculaire et offrant un cadre de vie préservé et recherché à proximité de l'agglomération mancelle. Mais de nombreuses fermes restent le siège d'activités agricoles diversifiées dont l'intégration paysagère est facilitée par les nombreuses formations arborées (haies, bois).

Une agriculture diversifiée qui s'accompagne de nouveaux bâtiments, déploiement de nouveaux motifs

Si l'activité de polyculture-élevage domine sur l'ensemble de l'unité, le paysage se caractérise aujourd'hui par une diversité des pratiques agricoles qui développent des ambiances paysagères particulières :

- élevages avicoles présentant des bâtiments imposants (bas mais long) au cœur de parcs associant une végétation spécifique de verger, de petites haies nécessaires à l'élevage avicole de plein air

- maraîchage de plein champ développant ses planches graphiques de couleurs et textures et accompagné de structures de type tunnels, serres ... qui se traduit souvent par une ouverture du paysage
- pépinières développant aussi des planches graphiques de couleurs et textures, mais le volume des plants a tendance à cloisonner le paysage et à réduire la profondeur des vues



UP13-20-10 Extrait aérien illustrant la diversité des activités agricoles qui contribuent à la diversité des ambiances paysagères



UP13-20-11 Grandes cultures au premier plan d'un élevage avicole appuyé sur la butte boisée (Sillé-Le-Philippe)

2.4 Des bourgs discrets déclinant trois typologies

Si le bâti rural dispersé est très lisible, apportant même parfois un peu de confusion dans la lecture paysagère du fait de la multiplication des points de repères et relais visuels, les bourgs quant à eux se font discrets. Ils ne se perçoivent souvent que tardivement, un clocher en fond de perspective dans l'axe d'une voie, une silhouette étagée au franchissement d'une lisière boisée, les franges urbaines sont généralement accompagnées de formations végétales (petits bois, haies, végétation de jardin) qui composent avec les volumes bâtis trouvant ainsi un équilibre entre végétal et bâti. Trois typologies de bourgs s'identifient :

- les bourgs de plateau en appui sur des buttes boisées comme Sillé-Le-Philippe, Beaufay,
- les bourgs de vallées qui se caractérisent par un cœur de bourg souvent linéaire au fond de la vallée et qui étagent leur urbanisation récente sur le coteau, comme Boëssé-le-Sec, Torcé-en-Vallée, Bonnetable, Tuffé qui connaissent pour les deux derniers d'importants développements investissant les coteaux (cf. chapitre sur les dynamiques).

D'autres implantations peuvent aussi se trouver, plus anecdotiques de certains bourgs de plateau en appui sur des buttes boisées et implantés sur de légers vallons faiblement perceptibles, tels Terrehault, Saint-Georges-du-Rosay à la source de la Chéronne.

- les bourgs de plateau comme Saint-Aignan, Mazières-sur-Ponthouin, Savigné-l'Évêque. Ce dernier, sous la pression de l'agglomération mancelle, semble se diffuser sans obstacle mais conserve une perception lointaine discrète d'un clocher élancé dans le cadre végétal du bocage (cf. chapitre sur les dynamiques).



UP13-20-12 Clocher élancé de Savigné-l'Évêque immergeant de la trame bocagère



UP13-20-13 Torcé-en-Vallée, Saint-Georges-du-Rosay, La Bosse, une mise en scène discrète pour des bourgs au patrimoine de qualité



UP13-20-14 Etagement de la ville de Bonnétable sur les coteaux

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- *Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés*
- *Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale* : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- *Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale* : <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des vallées et buttes de Bonnétable

Cette unité paysagère qui se caractérise par l'importance du travail du réseau hydrographique dans le façonnage des paysages trouve ses variations dans les jeux du relief et de la trame végétale. L'ensemble de ces critères permet de distinguer deux sous-unités paysagères aux ambiances tranchées :

- Les buttes boisées de Bonnétable
- Le bocage entre Huisne et Orne Saosnoise

[*Lien vers la carte de l'unité paysagère des vallées et buttes de Bonnétable*](#)

3.1 Les buttes boisées de Bonnetable

La sous-unité des buttes boisées de Bonnetable s'inscrit à l'est de l'unité. Elle révèle toutes les ambiances de l'unité et propose un paysage de vallées marquées donnant une impression de collines boisées, caractérisée par des vues souvent courtes depuis les points bas (horizons proches entre haies bocagères, boisements de vallons et buttes boisées). Le réseau bocager est marqué dans les fonds de vallons et sur les coteaux souvent refermés par des ensembles boisés.

Les vallées offrent une ambiance paysagère vraiment spécifique, une échelle plus intime, un cadre souvent bucolique mettant en scène le patrimoine bâti et naturel, propice au tourisme et aux loisirs de proximité (cf. chapitre sur les dynamiques paysagères)



UP13-30-01 La vallée de la Chéronne animé d'un plan d'eau à Tuffé, bourg au patrimoine diversifié

Cette sous-unité accueille un patrimoine bâti de qualité tant au niveau des bourgs que des châteaux, associés ou non à des bourgs ou villages, qui s'ils sont discrets au cœur de leur écrin boisé, sont tout de même nombreux (Château de Chéronne à Tuffé, Château de Mondragon à La Bosse, Châteaux de Passay et Boisrier à Sillé-le-Philippe ...)



UP13-30-02 Des châteaux nombreux mais discrets dans la sous-unité (peu de perception lointaine) – source Service de l'Architecture et du Patrimoine de la Sarthe

3.2 Le bocage entre Huisne et Orne Saosnoise

La sous-unité du bocage entre Huisne et Orne Saosnoise s'inscrit sur la partie ouest de l'unité. Elle présente un paysage au relief faiblement ondulé et bordé à l'est comme à l'ouest de collines boisées.

La particularité de ce paysage réside dans le caractère humide du bocage. Si le jeu du réseau hydrographique est à l'origine de cet aplanissement du relief et de cette organisation particulière, l'eau reste toujours aujourd'hui une clef de lecture majeure de ce paysage. En effet, le bocage se structure sur un important réseau de puits, mares et fossés. La palette végétale de ce bocage associe peupliers, saules, frênes conduits en têtard ou par recépage. Investi par les peupleraies aux abords des cours d'eau, le bocage se ferme ponctuellement.



UP13-30-03 Bocage humide caractérisé par la palette végétale mais aussi les fossés qui débordent souvent ou qui se peuplent d'iris (Courseboeufs)

Les terres les moins humides supportent de grandes cultures ouvrant le paysage avec un développement important de la maïsiculture. Dans ces paysages ouverts, l'habitat diffus a cherché à se protéger des vents dominants en s'abritant derrière un rideau de conifères très lisibles dans le paysage.

Le sud de la sous-unité se caractérise par la présence de grandes propriétés équestres qui marquent le paysage de ses châteaux, jeux de barrières, espaces d'entraînement ... le nord, conserve de vieux vergers aux arbres tortueux.



UP13-30-04 Propriété équestre (Haras et Château de Mortrie) marquant le paysage de ses parcs, châteaux, chevaux ... (Savigné-l'Évêque)



UP13-30-05 Ligne graphique d'un vieux verger aux arbres tortueux (Saint-Mars-sous-Ballon)

4. Les dynamiques paysagères

Sources :

- Atlas de paysages de la Sarthe (2005)

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

[Lien sur la dynamique régionale](#)

4.1 Exemple d'évolution du secteur de Bonnétable

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Sur les bords du Tripoulin



UP13-04-ETAT MAJOR : Bonnétable – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

La cité de Bonnétable s'établit historiquement sur la route reliant Le Mans à Paris, s'échelonnant sur les légères pentes de la rive droite de la rivière de Tripoulin. Autour du bourg principal de Bonnétable, plusieurs villages (Sables, Briosne-les-Sables) s'installent sur les hauteurs des buttes. A côté de Bonnétable, le village d'Aulaine s'organise lui dans la vallée. Autour de ces formations agglomérées, les campagnes environnantes sont occupées par un habitat dispersé qui s'appuie sur les hauteurs des reliefs mouvementés du secteur.

Une trame parcellaire qui change lentement

Fidèle aux évolutions connues par les campagnes françaises depuis la moitié du XX^{ème} siècle, le secteur de Bonnétable observe progressivement un phénomène de regroupement parcellaire en lien avec le développement des pratiques agricoles. Dans le secteur de Bonnétable, cette évolution est particulièrement visible au sud-ouest du bourg. Pour autant, la comparaison des orthophoto de 1958 et 2010 montre que cette dynamique reste globalement mesurée. En dehors des plateaux, les secteurs ruraux connaissent une tendance au remembrement qui tend à déstructurer le tissu parcellaire laniéré initial. Pour autant, ce phénomène reste limité et les formes parcellaires resserrées sont encore dominantes, notamment au sein des vallées.

A l'image de ce qui était déjà visible en 1958, les parcelles les plus proches du bourg, sont toujours les plus petites.



UP13-03-ORTHO_1958 – Bonnétable – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP13-02-ORTHO_ - Bonnétable – Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)

Un réseau bocager qui se maintient malgré une ouverture des plateaux

Corrélativement aux évolutions connues par l'organisation parcellaire, le réseau bocager est en proie à des modifications notables. Ainsi, le remembrement au niveau des plateaux s'est accompagné d'une remise en cause du linéaire bocager qui laisse aujourd'hui la place à un paysage davantage ouvert, en réponse aux exigences de l'activité agricole céréalière.



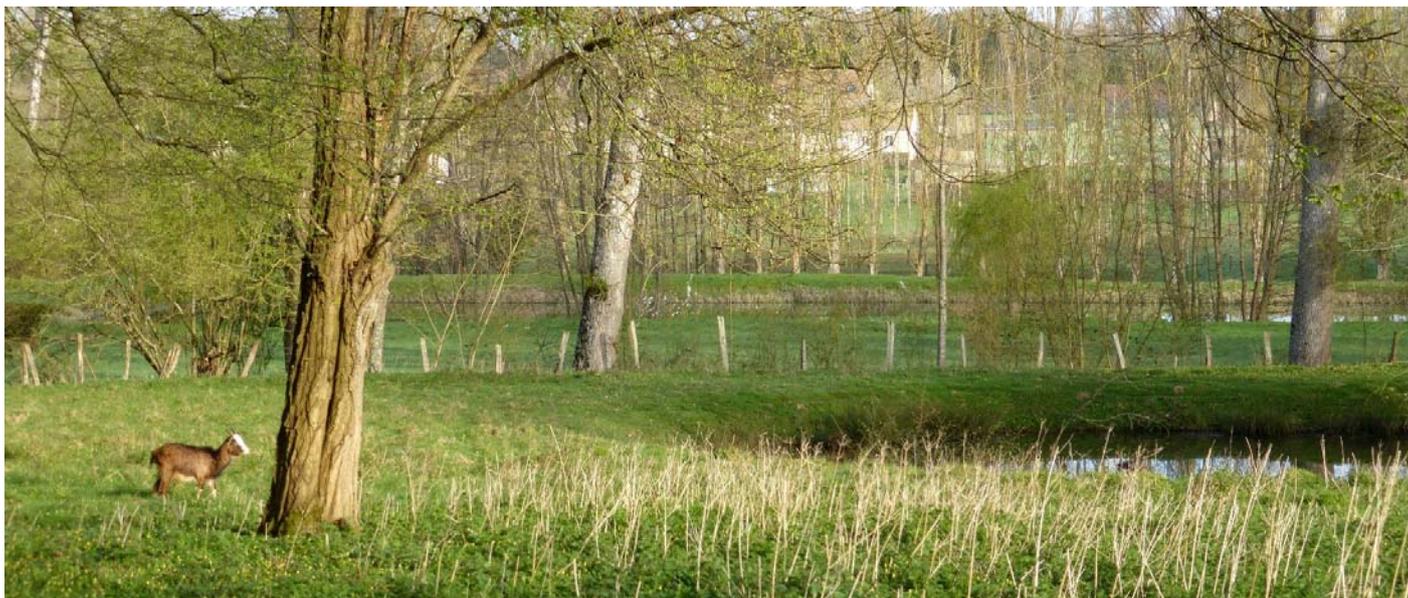
UP13-40-01 - Sur les plateaux, le développement de l'agriculture céréalière favorise l'ouverture des paysages (Bonnéttable – 2015)

L'ouverture progressive des paysages dans ces secteurs contribue à accentuer la visibilité des bâtiments agricoles ainsi que des franges urbaines.



UP13-40-02 - L'ouverture progressive des paysages contribue à accentuer la visibilité des franges urbaines (Bonnéttable – 2015)

En dehors des plateaux, le maillage bocager se maintient globalement voire se renforce dans certains secteurs, et notamment au niveau des vallées. Cette évolution est ainsi visible à l'est du bourg de Bonnéttable et contribue peu à peu à provoquer une fermeture du paysage.



UP13-40-03 - Au sein des vallées, réseau bocager et peupleraie se renforcent, accentuant les contrastes paysagers avec les champs céréaliers (Bonnétable – 2015)

Une disparition progressive des lignes de vergers

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2010 montre une autre évolution des paysages agricoles : la disparition progressive des lignes de vergers, notamment sur les coteaux situés au sud du bourg. Avec le développement des cultures céréalières, mais également avec l'enclavement des terres agricoles dû à la diffusion pavillonnaire aux abords des axes d'entrée de ville, l'activité arboricole a progressivement disparu des paysages ruraux pour ne subsister qu'en de rares endroits.



UP13-40-04 - Les paysages arboricoles sont de plus en plus rares dans le secteur de Bonnétable (Bonnétable – 2015)

Un renforcement des boisements principaux

Le bois des Sablons, à l'ouest du bourg de Briosne-lès-Sables, a connu un renforcement particulièrement soutenu depuis 60 ans, allant jusqu'à rejoindre plusieurs boisements entre eux. A l'est, de manière moins marquée, le bois de Bonnétable s'est également renforcé. Cette dynamique participe à modifier sensiblement le paysage du secteur par une fermeture visuelle imposante. Le fort contraste avec la dynamique d'ouverture des plateaux induit une simplification des caractéristiques de l'unité paysagère.



UP13-40-05 - L'alternance entre champs ouverts et massif boisé est une composition paysagère de plus en plus commune du secteur de Bonnétable (Bonnétable – 2015)

Une diffusion urbaine le long des axes

A partir du bourg de Bonnétable, le réseau viaire est rayonnant, en « étoile ». Ces axes ont été le support d'une urbanisation à la morphologie relativement homogène : développement linéaire selon le modèle pavillonnaire. Cette diffusion progressive à partir du bourg, particulièrement visible sur la comparaison des orthophotos de 1958 et 2010, s'étend de manière peu dense sur des distances supérieures à 2 kilomètres. A l'ouest, une quasi-continuité s'est formée, rejoignant le bourg de Briosne-lès-Sables.



UP13-40-06 - Le développement de l'urbanisation se matérialise par la diffusion de l'habitat pavillonnaire à l'appui des voies principales (Bonnétable – 2015)

A noter que si l'ensemble des routes ont été le support d'une urbanisation, le rayonnement s'effectue surtout sur la moitié nord, le développement pavillonnaire est stoppé au sud par la voie ferrée.

Les conséquences d'un développement essentiellement réalisé en étoile sont plurielles. Les dynamiques paysagères associées à cette forme d'urbanisation tendent à brouiller la perception de la frontière entre espace urbanisé et espace agricole, avec de nombreux terrains agricoles enclavés qui deviennent des friches dans le tissu urbain.



UP13-40-07 - Le développement de l'urbanisation se matérialise par la diffusion de l'habitat pavillonnaire à l'appui des voies principales (Bonnétable - 2015)

En outre, la sensation véhiculée par l'espace urbain est celle d'une ville surdimensionnée par rapport à la réalité, en raison des distances importantes entre les franges et le bourg.

Sur les coteaux de la vallée du Tripoulin, les deux départementales (D7et D60) sont urbanisées de part et d'autre, avec parfois un « second rideau » de maisons dans les fonds de parcelles. Cette dynamique d'urbanisation des coteaux contribue à fermer la vallée et à perturber la lisibilité des lignes de reliefs. Ce phénomène de diffusion du bâti s'opère également sur la partie sud-ouest de l'unité paysagère des vallées et buttes de Bonnétable, secteurs sous pression de l'agglomération mancelle.



UP13-40-08 - Dans le secteur de Savigné-Lévêque, la pression urbaine mancelle se fait ressentir à travers la diffusion du bâti aux abords des principaux axes (Savigné-Lévêque - 2015)

Des activités qui se diffusent en appui des axes structurants



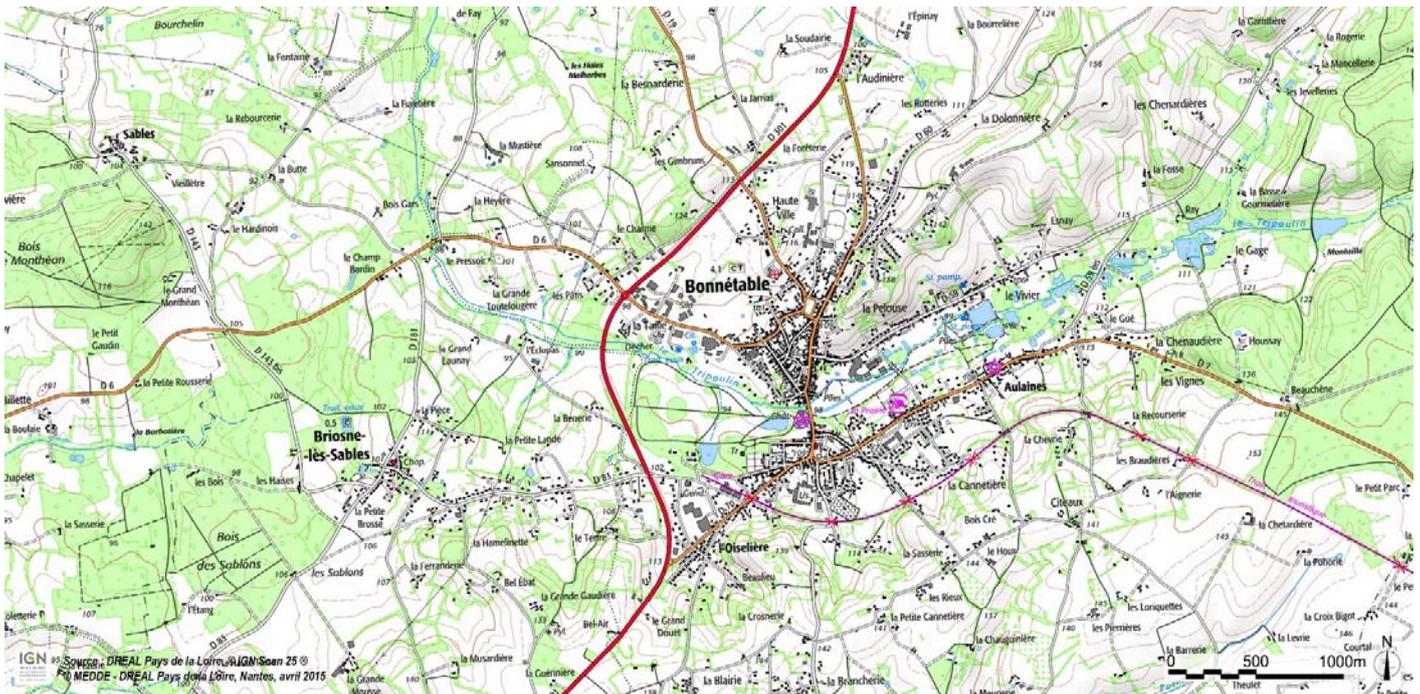
UP13-40-09 - Le développement des activités économiques s'organise aux abords des voies structurantes (Bonnétable – 2015)

Sur la branche ouest du réseau viaire étoilé de Bonnétable, les activités économiques sont progressivement venues occuper le secteur. Situé en surplomb de la vallée du Tripoulin, et en connexion avec la D301, qui forme aujourd'hui un axe de contournement à l'ouest du bourg, le secteur dispose d'un emplacement stratégique en termes d'accessibilité et de visibilité.

Cette prolifération des bâtiments d'activités à l'ouest du bourg a contribué à l'émergence d'un paysage peu structuré qui compose une entrée de ville peu qualitative.



UP13-40-10 - A l'image du développement résidentiel, l'implantation des bâtiments d'activités s'effectue de manière peu dense, le long des axes structurants (Bonnétable – 2015)



UP13-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Bonnetable-(SCAN 25)

La mise en valeur du château

Bonnetable bénéficie d'un atout patrimonial fort avec la présence de son château daté du XV^{ème} siècle. La mise en valeur de cet héritage, par ailleurs inscrit Monument historique depuis 1991, passe aujourd'hui par une intervention maîtrisée sur les espaces publics environnants qui composent les panoramas sur le monument. Ainsi l'aménagement du parc mitoyen et la valorisation de la vallée du Tripoulin contribuent à la mise en scène du château. Cette dynamique de valorisation du patrimoine local est une constante à l'échelle de l'unité paysagère et notamment sur sa partie ouest. Aujourd'hui, les initiatives visant à mettre en scène le patrimoine architectural et naturel se multiplient.



UP13-40-11 - A proximité du château de Bonnétable, l'aménagement paysager de l'espace public s'organise et participe à la mise en valeur du monument (Bonnétable – 2015)



UP13-40-12 - A proximité du château de Bonnétable, l'aménagement paysager du parc s'appuie sur une valorisation de la rivière (Bonnétable – 2015)

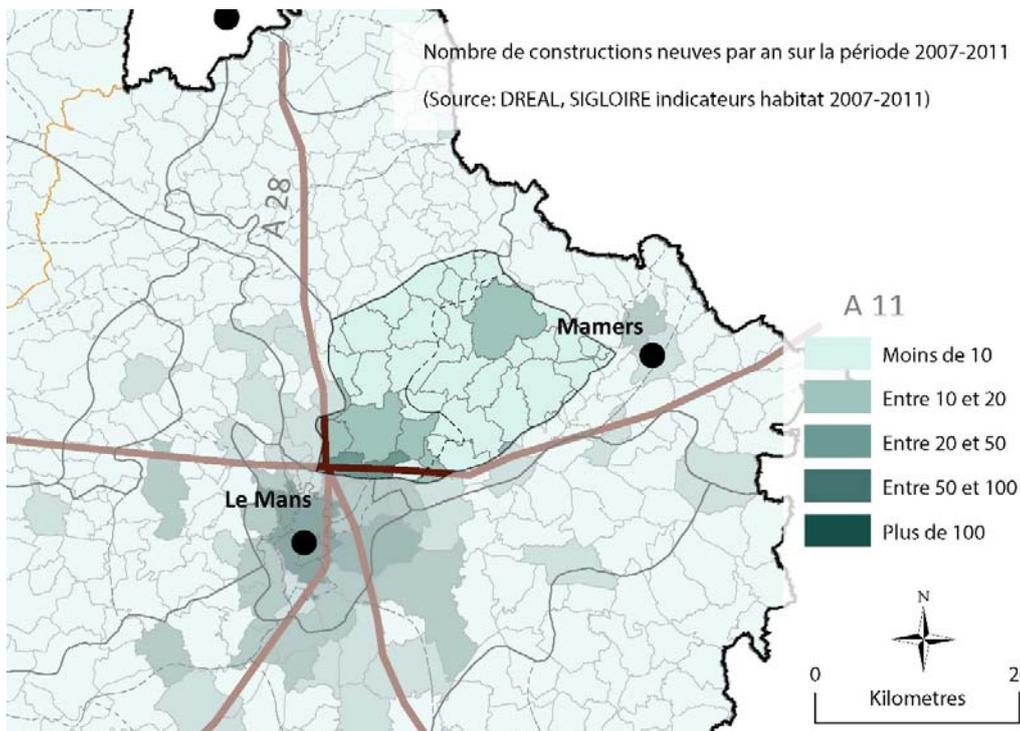
Dans ce domaine, le secteur de Bonnétable est exemplaire puisqu'il accueille un train touristique qui le relie à Tuffé sur 17 km, via la vallée de la Jousse puis de la Chéronne, sur le tracé de l'ancienne voie ferrée de Mangers – Saint-Calais. Le réinvestissement de cette infrastructure historique, dont la fermeture à des fins économiques fut officialisée en 1977, témoigne de la volonté des acteurs locaux de mettre en avant le patrimoine local, en mêlant la découverte de l'héritage industriel à la découverte des éléments du patrimoine architectural et naturel.

Ces nouveaux équipements s'accompagnent de l'aménagement de sites de camping (La Prairie à Bonnétable, La Jousse à Tuffé) à proximité directe des cours d'eau. Ces infrastructures touristiques se multiplient au sein de l'unité et tendent à occuper les abords des principaux cours d'eau et lac.



UP13-40-13 - A Tuffé, le développement touristique du secteur se matérialise par l'aménagement d'un terrain de camping entre le lac et la ligne de chemin de fer (Tuffé – 2010)

4.2 Le sud-ouest de l'unité sous pression mancelle



UP13-DYN - Les dynamiques constructives de l'unité paysagère sont plus soutenues à proximité de l'agglomération mancelle (DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)



UP13-40-14 - Le secteur de Savigné-Lévêque connaît un développement résidentiel qui connaît des formes différentes (2010)

A l'image des dynamiques rencontrées au sein des autres unités paysagères soumises à la pression mancelle, le sud-ouest de l'unité paysagère des vallées et buttes de Bonnétable connaît une urbanisation soutenue qui se constitue selon des morphologies diversifiées.

En complément d'une urbanisation linéaire telle que celle qui s'observe sur Bonnétable, le sud-ouest de l'unité paysagère est concerné par un développement urbain plus structuré, avec des formations de type lotissement, notamment au niveau de Savigné-L'évêque. Ces extensions réalisées à travers des formes urbaines de faible densité permettent néanmoins d'éviter l'enclavement des terres agricoles et simplifient la lecture paysagère, comparativement au développement linéaire visible sur le secteur de Bonnétable.

La diversité de ces formes contribue à créer un paysage déstructuré au sein duquel le bâti est omniprésent et perturbe la lisibilité des paysages entre espace urbanisé et espace agricole.



UP13-40-15 - A Savigné-L'évêque, le développement urbain se fait aussi en extension du bourg (2010)

4.3 Un développement des infrastructures

A l'instar de nombreuses unités paysagères mitoyennes de l'agglomération mancelle, les vallées et buttes de Bonnétable connaissent un développement des infrastructures assez soutenu qui contribue à modifier considérablement les paysages par la présence du réseau viaire directement, mais également la création des remblais et autres aménagements d'appui et l'émergence de délaissés de voirie, notamment au niveau des échangeurs. A ce titre l'arrivée de l'A11 en frange sud de l'unité, a particulièrement participé à l'évolution des paysages du secteur.



UP13-40-16 - A Yvré-L'évêque, l'aménagement de l'échangeur de l'A11 accentue le poids des infrastructures dans le paysage au nord-ouest de Le Mans et participe à la création de délaissés. Sur ce secteur, le Pôle Européen du Cheval prend désormais position (2010)

Autre infrastructure particulièrement marquante, l'aménagement de la LGV se traduit notamment par l'émergence de nouveaux reliefs à travers des contreforts imposants, venant perturber les repères visuels dans le grand paysage.



UP13-40-17 - L'aménagement de la LGV modifie fortement le paysage avec l'aménagement de remblais et crée de nombreux délaissés (Savigné-L'évêque- 2015)

Profitant de l'accessibilité favorisée par l'aménagement des axes structurants, de nouveaux équipements émergent dans le paysage. En 2011, à proximité de l'échangeur de l'A11, deux nouveaux manèges couverts permettant d'accueillir les compétitions indoor au sein du Parc Européen du Cheval s'inscrivent dans le paysage.



UP13-40-18 - La construction du bâtiment du Pôle Européen du Cheval constitue un nouveau repère visuel aux abords de l'A11 (Yvré-L' évêque - 2015)



UP13-40-19 - La construction du bâtiment du Pôle Européen du Cheval constitue un nouveau repère visuel aux abords de l'A11 (Yvré-L' évêque - 2015)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

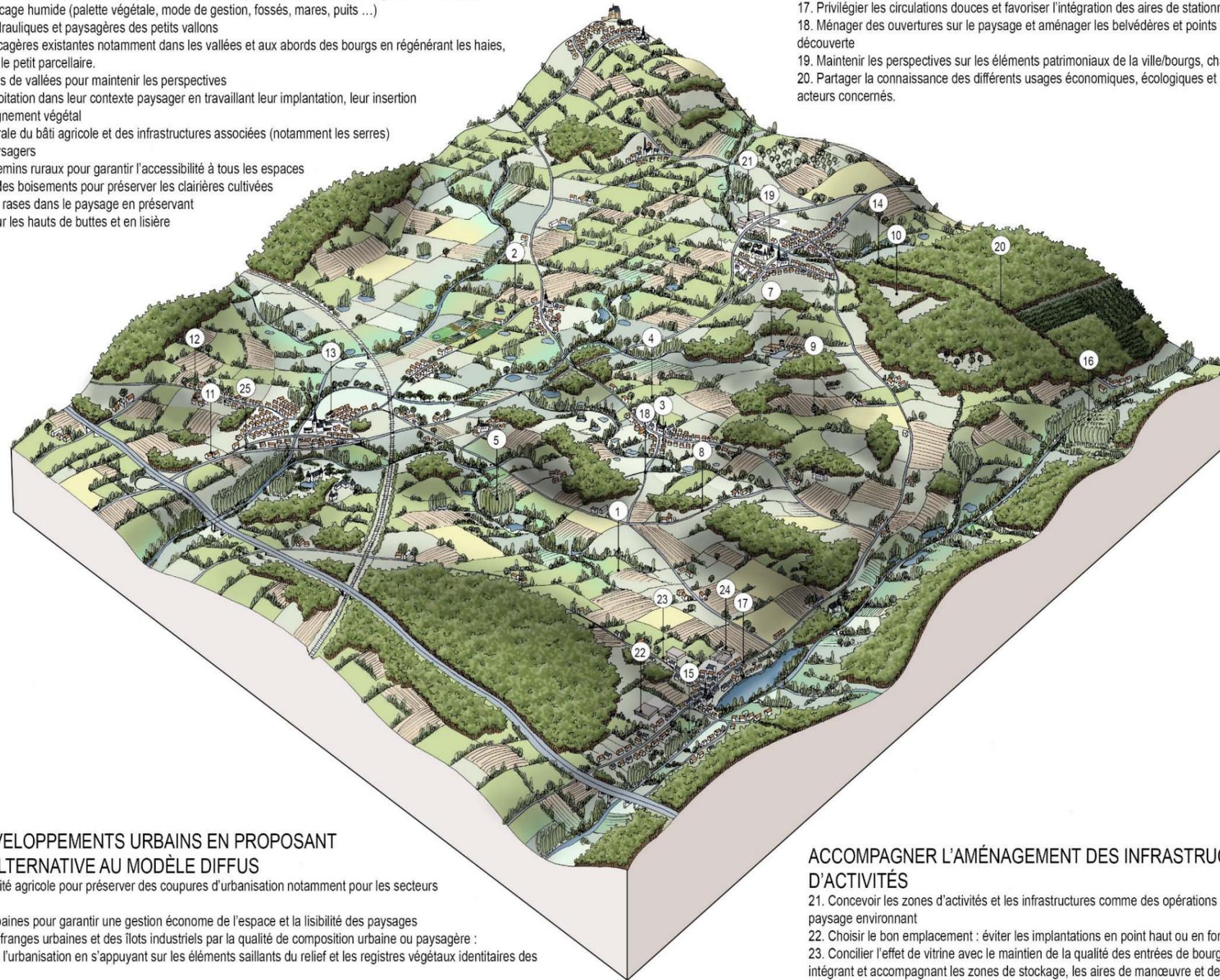
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des vallées et buttes boisées de Bonnetable (13)

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES AGRICOLES ET LES ACTIVITÉS TRADITIONNELLES EN TANT QU'ÉLÉMENT STRUCTURANT DES PAYSAGES AGRICOLES

1. Préserver la trame bocagère voire recomposer le bocage à une échelle compatible avec les activités agricoles diversifiées
2. Maintenir la spécificité du bocage humide (palette végétale, mode de gestion, fossés, mares, puits ...)
3. Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons
4. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
5. Limiter la fermeture des fonds de vallées pour maintenir les perspectives
6. Intégrer les bâtiments d'exploitation dans leur contexte paysager en travaillant leur implantation, leur insertion dans la pente et leur accompagnement végétal
7. Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole et des infrastructures associées (notamment les serres) qui constituent des repères paysagers
8. Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
9. Maîtriser le développement des boisements pour préserver les clairières cultivées
10. Limiter l'impact des coupes rases dans le paysage en préservant des lignes boisées en crête, sur les hauts de buttes et en lisière

AMÉLIORER LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET LA MISE EN SCÈNE DU PATRIMOINE

15. Révéler la richesse patrimoniale des bourgs, vallées, forêts, ...
16. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives
17. Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil (camping)
18. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt mis en relation dans des itinéraires de découverte
19. Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux de la ville/bourgs, châteaux
20. Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies et de la forêt avec les acteurs concernés.



MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS EN PROPOSANT NOTAMMENT UNE ALTERNATIVE AU MODÈLE DIFFUS

11. Protéger le foncier et l'activité agricole pour préserver des coupures d'urbanisation notamment pour les secteurs sous influence mancelle
12. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
13. Maîtriser la perception des franges urbaines et des îlots industriels par la qualité de composition urbaine ou paysagère : définir et qualifier les limites de l'urbanisation en s'appuyant sur les éléments saillants du relief et les registres végétaux identitaires des sous-unités
14. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements) et agricoles comme des éléments de liens entre bourgs/ville et campagne, et support d'aménités

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ZONES D'ACTIVITÉS

21. Concevoir les zones d'activités et les infrastructures comme des opérations d'aménagement du territoire qui composent avec le paysage environnant
22. Choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut ou en fonds de vallée avec remblais
23. Concilier l'effet de vitrine avec le maintien de la qualité des entrées de bourgs ou des fenêtres sur le grand paysage tout en intégrant et accompagnant les zones de stockage, les aires de manœuvre et de stationnement
24. Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)
25. Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers

Pour en savoir plus les enjeux des paysages à l'échelle régionale

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Accompagner l'évolution des paysages agricoles et les activités traditionnelles en tant qu'élément structurant des paysages agricoles

Les dynamiques paysagères ont montré une évolution lente des paysages agricoles qui tendent toutefois vers leur simplification. Pour conserver l'identité paysagère du secteur, il est important que l'évolution des pratiques agricoles soit accompagnée du maintien voire du redéploiement des motifs paysagers caractéristiques de l'unité.

- Préserver la trame bocagère voire recomposer le bocage à une échelle compatible avec les activités agricoles diversifiées. L'analyse effectuée sur le secteur de Bonnetable notamment montre que les enjeux en lien avec les dynamiques agricoles, et notamment l'ouverture progressive des paysages, sont prégnants.
- Maintenir la spécificité du bocage humide (palette végétale, mode de gestion, fossés, mares, puits ...)
- Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons
- S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
- Limiter la fermeture des fonds de vallées pour maintenir les perspectives. La préservation des terres de pâture et des activités traditionnelles d'élevage (exemple de Torcé) dans les vallées constitue également un enjeu de l'unité.
- Intégrer les bâtiments d'exploitation dans leur contexte paysager en travaillant leur implantation, leur insertion dans la pente et leur accompagnement végétal
- Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole et des infrastructures associées (notamment les serres) qui constituent des repères paysagers. Cet enjeu doit être associé au phénomène d'ouverture progressive des paysages agricoles qui tend à renforcer la visibilité sur les nouveaux éléments bâtis des paysages ruraux.
- Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
- Maitriser le développement des boisements pour préserver les clairières cultivées
- Limiter l'impact des coupes rases dans le paysage en préservant des lignes boisées en crête, sur les hauts de buttes et en lisière



UP13-50-01 - L'ouverture des paysages bocagers amplifie la visibilité des bâtiments agricoles imposants (Yvré-L'évêque)



UP13-50-02 - Le maintien des activités traditionnelles d'élevage participe à la diversité des paysages ruraux (Torcé)

5.2 Maitriser les développements urbains en proposant notamment une alternative au modèle diffus

En partie concerné par les dynamiques urbaines soutenues de la périphérie mancelle, l'unité paysagère observe une diffusion urbaine importante qui perturbe la lecture des paysages et notamment la transition entre ville et campagne. De manière à assurer un traitement qualitatif des extensions urbaines et de leur perception, la recherche d'une organisation urbaine cohérente et resserrée peut passer par :

- o Protéger le foncier et l'activité agricole pour préserver des coupures d'urbanisation notamment pour les secteurs sous influence mancelle.
- o Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages. Là aussi, ces enjeux sont particulièrement prégnants dans les secteurs soumis aux influences mancelles tels que Savigné-Lévêque ou Yvré-Lévêque.
- o Maitriser la perception des franges urbaines et des îlots industriels par la qualité de composition urbaine ou paysagère : définir et qualifier les limites de l'urbanisation en s'appuyant sur les éléments saillants du relief et les registres végétaux identitaires des sous-unités. L'exemple de Torcé notamment affiche des paysages de transition ville/campagne assez qualitatif grâce à la préservation des maillages bocagers aux abords du bourg.
- o Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements) et agricoles comme des éléments de liens entre bourgs/ville et campagne, et support d'aménités



UP13-50-03 - Le développement de l'urbanisation en extension du bourg créé de nouveaux enjeux en termes d'intégration paysagère et de gestion de la transition entre espace urbain et espace agri-naturel (Torcé)



UP13-50-04 - Les reliefs mouvementés de l'unité créent des enjeux importants en termes d'intégration paysagère des constructions neuves (Torcé)

5.3 Améliorer la découverte des paysages et la mise en scène du patrimoine

La perception des paysages passe à la fois par la composition de ce qui est visible mais aussi simplement par le fait de pouvoir y accéder. Pour valoriser le cadre paysager, l'enjeu est donc de structurer et d'assurer des aménagements qualitatifs permettant sa découverte, en s'appuyant notamment sur le patrimoine naturel et bâti de l'unité, que cela soit dans un contexte urbain (exemple du château de Bonnétable) ou plus rural.

- o Révéler la richesse patrimoniale des bourgs, vallées, forêts, ... : les aménagements d'espace public, et notamment le parc paysager aux abords du château de Bonnétable permettent une mise en valeur qualitative du monument
- o Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives (exemple de Torcé)
- o Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil (camping). De même, la mise en place d'un train touristique sur une ancienne voie ferrée permet de découvrir les paysages de manière ludique.
- o Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt mis en relation dans des itinéraires de découverte
- o Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux de la ville/bourgs, châteaux
- o Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies et de la forêt avec les acteurs concernés.



UP13-50-05 - L'enjeu de découverte des paysages de vallée passe par le maintien de l'accessibilité et de l'ouverture de ces secteurs (Torcé)

5.4 Accompagner l'aménagement des infrastructures et des zones d'activités

L'unité paysagère des vallées et buttes de Bonnétable est concernée par l'aménagement d'infrastructures structurantes de type autoroutière (A11) et ferroviaire (LGV). Qu'il s'agisse des axes de communication dont l'ampleur et la linéarité appellent à une vigilance particulière ou des zones d'activités dont la surface, le volume et la hauteur des constructions modifient sensiblement le paysage, la question de leur intégration est un enjeu important.

- o Concevoir les zones d'activités et les infrastructures comme des opérations d'aménagement du territoire qui composent avec le paysage environnant. Cet enjeu est par ailleurs assez sensible dans la partie sud-ouest de l'unité qui connaît une certaine densité des infrastructures de déplacement et l'attractivité de l'agglomération mancelle.
- o Choisir le bon emplacement : éviter les implantations en point haut ou en fonds de vallée avec remblais. La construction du bâtiment du Pôle Européen du Cheval qui constitue un nouveau repère visuel aux abords de l'A11 à Yvré-Lévêque offre par ailleurs un modèle d'architecture assez bien intégré répondant à son environnement boisé.
- o Concilier l'effet de vitrine avec le maintien de la qualité des entrées de bourgs ou des fenêtres sur le grand paysage tout en intégrant et accompagnant les zones de stockage, les aires de manœuvre et de stationnement
- o Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)
- o Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers. Cet enjeu est particulièrement important au sein de cette unité paysagère sur laquelle l'aménagement de la LGV accompagne désormais l'autoroute A11.